

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
18 MARS 2026 À 18 H 30

Local 123  
PROCÈS VERBAL

**1. Présences et ouverture de la séance**

Ouverture de la séance à 18h37.

**2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée**

Mme Karine Prince accepte le rôle de secrétaire d'assemblée.

**3. Question du public**

Aucun représentant du public ne s'est présenté au conseil d'établissement.

**4. Adoption de l'ordre du jour (AD)**

Mme Kim Lafortune propose l'adoption de l'ordre du jour appuyée par Mme Marilyne Tremblay.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-025]

**5. Adoption du procès-verbal du CÉ du 18 février 2026 (AD)**

Mme Stéphanie Major propose l'adoption de du procès-verbal appuyée par Mme Anouchka Normand.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-026]

**6. Principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (AP)**

La direction présentes des différents principes.

Les membres du conseil d'établissement décident des montants maximums disponibles aux enseignants pour les photocopies.

Mme Karine Prince propose l'adoption des principes d'encadrement appuyée par Mme Guylaine Monette.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-027]

**6.1. Résolution : Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents**

Attendu que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école,



les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

Mme Karine Prince propose l'adoption des principes d'encadrement appuyée par Mme Guylaine Monette,

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-028]

## 7. Critères de sélection de la direction d'école (AD)

ATTENDU que l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école;

ATTENDU que l'article 96.8 de la Loi sur l'instruction publique énonce que le directeur de l'école est nommé par le directeur général du centre de services scolaire selon les critères de sélection qu'il établit après consultation du conseil d'établissement;

Considérant les besoins spécifiques de l'établissement, notamment :

- Offrir un milieu sain et sécuritaire favorisant le développement autant sur le plan individuel que collectif mène à l'épanouissement de chacun ;

- Encourager des pratiques amènent les élèves à se dépasser et développer leur plein potentiel en leur enseignant la rigueur et l'engagement dans leurs apprentissages et en favorisant un climat encourageant le plaisir d'apprendre ;
- Soutenir l'expertise du personnel pour leur permettre de développer les meilleures pratiques auprès des élèves;
- Instaurer un climat de travail bienveillant et qui repose sur une approche inclusive.

Il est proposé par Mme Marilyne Tremblay et appuyée par Mme Louise Racine,

DE CHOISIR les critères de sélection suivants pour la nomination de la direction de l'école Le Tournesol :

1. Être à l'écoute des besoins des enfants, du personnel et des parents.
2. Démontrer du dynamisme, du leadership et une ouverture face aux projets futurs et à ceux déjà en place.
3. Collaborer au bon fonctionnement de la Fondation l'Héritage de l'école Le Tournesol.
4. Poursuivre les objectifs déjà établis dans le code de vie et le projet éducatif, y adhérer et participer à leur évolution.
5. Avoir une bonne connaissance des ressources humaines, financières et matérielles du milieu tout en étant capable de les utiliser d'une manière efficace, transparente et rigoureuse.
6. Avoir une grande disponibilité et une présence maximale pendant les heures de classe.
7. Avoir une volonté de travailler en partenariat avec les parents, le service de garde, la communauté, la municipalité et les autres écoles du secteur.
8. Être au fait de l'innovation pédagogique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de la formation continue.
9. Connaître les problématiques et les particularités liées au milieu et être proactif dans l'identification de pistes de solution.
10. Faire preuve de leadership en alimentant un climat sain et en entretenant des liens positifs et harmonieux entre tous les intervenants.
11. Avoir les habiletés à intervenir et faire le suivi des élèves ayant des défis au niveau du comportement, au niveau des apprentissages et au niveau personnel, autant au régulier qu'en classe à effectif réduit ».

DE TRANSMETTRE cette résolution au Centre de services scolaire pour qu'elle soit prise en compte dans le processus de nomination.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-029]



## 8. Contenus obligatoires (AD)

### 8.1. COSP (contenus en orientations scolaires et professionnelles)

La direction présente sous forme de tableau toutes les activités que feront les groupes de l'école. Elle donne plus en détails les activités des groupes de 5e et 6e année, puisque nous avons déjà discuté des activités vécues par les autres niveaux. Toutes les activités sont bien détaillées dans le tableau pour tous les niveaux de l'école.

Mme Stéphanie Major propose l'adoption des contenus obligatoires appuyée par Mme Marilyne Tremblay.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-030]

## 9. Nomination Gala reconnaissance des bénévoles (C)

La direction et les parents du conseil d'établissement discuteront de cela avec les membres de la Fondation pour voir s'il y a des propositions. Nous nous questionnons sur la façon dont les frais seront absorbés pour cet événement. Si la totalité n'est pas absorbée, l'école ne pourra pas payer.

Nous suggérons d'organiser des activités de reconnaissance pour les parents bénévoles, par exemple, recevoir les parents bénévoles de la bibliothèque avec un café et un muffin. Les membres du conseil d'établissement aimeraient avoir une liste de tous les bénévoles de l'école pour n'oublier personne.

## 10. Règles de fonctionnement du service de garde (annexe 1)

### AJOUT D'UN POINT

L'annexe 1 des règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027 à été modifié en fonction les nouvelles périodes de fréquentation.

Mme Kim Lafortune propose l'adoption des modifications portées à l'annexe 1 appuyée par Mme Louise Racine.

[Résolution : #CÉ-TOUR-25-26-031]

## 11. Point d'information

### 11.1. Informations de la présidente

La présidente proposition d'informer les parents et de faire de la prévention à propos de l'application SnapChat lors de la prochaine cybercapsule qui paraîtra dans le prochain Info-parents.

### **11.2. Information de la représentante du comité de parents**

Aucune information

### **11.3. Information des enseignants**

La pratique du confinement barricadé s'est déroulée dernièrement et s'est bien passé pour la grande majorité de l'école.

Il y a les auditions de commencées pour le prochain spectacle de talents qui aura lieu en mai prochain.

### **11.4. Information de la technicienne en service de garde**

Les inscriptions commencent au service de garde pour la prochaine année.

La dernière activité pour la journée pédagogique annulée (fermeture d'école le 11 mars), « Climb and climb » sera remise à l'an prochain.

### **11.5. Informations de la direction**

Aucune information

### **11.6. Information de la fondation l'Héritage du Tournesol**

Le dîner pizza de la Fondation aura lieu prochainement.

Il y aura le Calcul-O-Sciences à la fin du mois de mars pour amasser des fonds. C'est une campagne bénéfique à notre école où l'on réussit à récolter un montant important.

Il y aura aussi le marché de la fête des mères, dans le gymnase qui aura lieu au début mai. Des artisans québécois viendront présenter leurs produits. Il y aura des activités au local polyvalent pour occuper les élèves pendant que leurs parents sont au gymnase.

## **12. Suivis**

### **12.1. Utilisation Usito**

La direction a fait le suivi avec les personnes concernées et nous présente le document « Usito: L'excellence linguistique au service de la réussite scolaire » préparé par Jessika Désiel, conseillère pédagogique au CSSMÎ.

## **13. Varia**

## **14. Levée de l'assemblée : 20h22**

**Prochain CÉ le mercredi 15 avril 2026.**